

VIGILANCE



Cet insecte est à déclarer à votre DDPP.

AETHINA TUMIDA (Août 2016)

4 nouveaux foyers d'infestation par le petit coléoptère des ruches ont été détectés en Italie (en Calabre) les 25 et 28 juillet 2016.

Un réseau d'observation active en Bretagne est mis en place.

Le petit coléoptère des ruches, *Aethina tumida*, est un parasite règlementé dans l'Union Européenne et en France. La multiplication du coléoptère peut être importante dans les colonies infestées où il se nourrit du couvain, du miel et du pain d'abeille. Dans certains cas, il détruit les cadres et cause une fermentation du miel par ses défécations. En cas d'infestation élevée, les coléoptères peuvent entraîner la mort de la colonie ou une désertion des abeilles.

Situation européenne

Ce parasite a été découvert pour la première fois en Italie en septembre 2014. En 2016, 4 nouveaux foyers d'infestation ont été détectés en Calabre les 25 et 28 juillet. Ils sont situés à 100 Km environ de la première zone de protection établie à Gioia Tauro en septembre 2014.

Le système d'alertes sanitaires rapporte qu'un premier foyer d'*Aethina tumida* a été détecté à Cosenza, en Calabre, le 25 juillet 2016 dans le cadre de la surveillance effectuée dans un rucher composé de douze nucléi. Seuls deux *A. tumida* adultes ont été observés dans ce foyer. L'enquête effectuée a conduit à identifier, le 28 juillet 2016, trois autres ruchers infestés appartenant au même apiculteur. Des adultes en faible nombre (maximum deux) ont été détectés dans ces trois foyers ; l'un d'entre eux était également infesté par des centaines de larves. L'ensemble des ruchers se trouve dans un rayon de 3 km. A l'échelle de l'ensemble de ces 4 foyers, 6 colonies se sont révélées infestées sur les 128 présentes. La totalité des colonies de ces ruchers ont été détruites.

Contrairement aux précédents cas détectés en Calabre, la distance entre ces nouveaux foyers et la zone de protection en place dans la région est particulièrement importante (environ 100 km). Cet éloignement peut laisser supposer que la dissémination de l'infestation n'est pas liée à une dispersion naturelle d'*A. tumida* mais pourrait être liée aux activités humaines, et plus particulièrement apicoles.

Ces différents éléments montrent une nouvelle fois la difficulté à éradiquer l'infestation sur le territoire italien et soulignent l'importance de maintenir un niveau de vigilance élevé vis-à-vis de l'introduction du petit coléoptère des ruches en France.

Et en Bretagne, qu'en est-il ?

Les GDSA et GDS Bretagne souhaitent que des détenteurs bretons ciblés puissent réaliser une surveillance active d'AETHINA TUMIDA. C'est pourquoi, sont sollicités depuis mai 2016 :

- Les ruchers école : 50 langes sont mis à disposition par rucher école.
- Des apiculteurs bretons dont certains pratiquant la transhumance au sud de notre région.

Cette observation active (utilisation de lange de détection) implique 35 détenteurs répartis sur notre territoire. Les lectures effectuées - près de 400 au 31.08.2016 et portant pour plus d'1/3 sur des ruches ayant transhumé - n'ont à ce jour rien révélé.